

# Le mois

le mois

LA REVUE NOUVELLE - MARS 2010

## **SNCB : après Buizingen, donner la parole aux cheminots**

BENOÎT LECHAT

Dans le film flamand *De helaasheid der dingen* (La merditude des choses<sup>1</sup>), le personnage principal décrit le train comme le moyen de transport le plus sincère. Traversant le paysage, il laisse voir l'arrière des maisons, les jardins, les enchevêtrements hétéroclites de constructions plus ou moins réussies, les dépôts d'objets dont on ne veut plus se servir mais dont on ne parvient pas pour autant à se séparer. Derrière les « villas riantes », le train montre ce que les Belges voudraient cacher à leurs voisins et que les navetteurs ne voient plus à force de passer et de repasser. Sincère, jusqu'à la cruauté, il ne pardonne pas et ne se laisse rien pardonner. Quand chaque année la mort de plusieurs centaines de personnes sur nos routes disparaît dans l'abstraction des statistiques de l'Institut belge de la sécurité routière (rendues traditionnellement avec plusieurs années de retard), la perte brutale de dix-huit personnes un froid matin de février devient instantanément une catastrophe nationale, nous renvoyant à nos peurs que tout déraile, à notre État en peau de chagrin comme à notre chagrin de ne jamais pouvoir être complètement fier de notre État.

## Le rail trop sincère

Sincère, le train l'est aussi jusqu'à la métaphore, parce que celle qui le sert, la Société nationale des chemins de fer belges, est une sorte de Belgique en miniature, un symbole roulant et cahotant de notre chose publique qu'on se rassure à croire surréaliste alors qu'elle est tout juste tarabiscotée. Il n'y a en effet aucune émotion esthétique à éprouver devant la manière dont les partis traditionnels ont classiquement considéré la SNCB. Devenue entreprise publique par la vertu d'une loi votée en 1991, elle a été consacrée autonome pour n'être que mieux lotie, comme nos paysages. Mais pas par des maisons à quatre façades qu'on ne peut joindre qu'en voiture, mais par des partis politiques. Le PS et le CD&V (ancien CVP) n'ont pas été les derniers à s'y adjuger la part du lion en termes d'emplois et d'investissements, à tous les niveaux de la hiérarchie.

## De l'autonomie à l'impunité

Cette colonisation partisane a eu pour résultat paradoxal d'éloigner la SNCB de son pouvoir de tutelle et de favoriser une culture de l'autorégulation, voire de la défiance publique, dans une entreprise parfois rétive à l'idée de rendre des comptes à la collectivité et singulièrement au parlement belge. En 2002, il fallut que la Cour des comptes rédige un rapport particulièrement cinglant sur l'usage des deniers publics par la SNCB pour que sa politique d'investissement dans une entreprise de camions soit enfin inter-

<sup>1</sup> « Entre révolte et nostalgie. L'étonnante leçon de choses de Félix van Groeningen », Véronique Degraef, *La Revue nouvelle*, janvier 2010.

rompue. L'aventure ABX aura coûté pas moins d'1,5 milliard d'euros de fonds publics, engoutis dans l'acquisition d'entreprises déficitaires. Il faut relire l'excellent livre du journaliste flamand Paul Huybrechts *SOS NMBS*<sup>2</sup> et rester comme lui littéralement pantois de constater que le principal responsable de cette aventure désastreuse, Etienne Schouppe, a été réhabilité par son parti, le CD&V, et désigné secrétaire d'État à la mobilité en 2008. Cet aller-retour étonnant illustre éloquentement l'absence finale de ce que les anglo-saxons appellent « l'accountability » dans le chef du sommet de l'entreprise publique. Une absence qui débouche sur une forme d'impunité, favorisée par un parti qui avait fait — cyniquement ? — du « goed bestuur » un de ses slogans préférés. En 2006, le même journaliste flamand expliquait lors de la présentation de son livre que pour un ministre chargé des transports, il n'y avait qu'une possibilité : soit il comprend que la SNCB a ses propres règles et sa propre culture et alors il sera toléré — parce que la SNCB fait plus ou moins ce qu'elle veut, soit il ne le comprend pas et on le lui fait savoir, car ce qui compte, c'est que la direction de la SNCB exerce la tutelle sur le ministre de tutelle, et pas le contraire<sup>3</sup>.

### L'amour obligé du rail

Que la dotation annuelle de la SNCB soit conditionnée par le respect d'un contrat de gestion ne change finalement pas grand-chose, dans la mesure où sa seule sanction réelle soit en définitive le désamour des Belges à l'égard de leur principale société de transport et de leurs responsables politiques. Bien sûr, chaque année, le nombre de voyageurs transportés augmente et se déplacer en train, c'est toujours mieux que de rester coincé dans les files au carrefour Léonard. Et cela deviendra encore plus indispensable avec la flambée du baril et le réchauffement du climat. Mais du coup, la relation entre la SNCB et ses « usagers » ressemblera de plus en plus au parcours obligé d'un vieux couple. Déjà

aujourd'hui, les premiers à en souffrir en silence sont sans doute les cheminots. Mais aujourd'hui, ils ne sont guère évoqués. La dimension quasiment « affective » des blessures quotidiennes qu'ils peuvent éprouver reste dissimulée par la quête des responsabilités, qui s'est ouverte le jour même de l'accident de Buizingen. Pourtant, l'impression de ne pas être compris du public, des politiques, des journalistes, comme des usagers-clients, joue assurément un rôle dans le quotidien des quelque 35 000 cheminots et dans la manière dont ils font leur travail.

### Et ces élections sociales, c'est pour quand ?

Si on devait avancer une action prioritaire à lancer pour répondre au drame de Buizingen, ce pourrait donc être tout simplement de donner davantage la parole aux travailleurs du rail et de croiser cette parole avec celle de leurs usagers. De faire en sorte qu'elle trouve d'autres lieux d'échanges que les confrontations courroucées improvisées sur les quais de gare les jours de grève. Le stress, l'angoisse de mal faire, la pression de la productivité sont loin d'être l'apanage du secteur privé, même si ces symptômes prennent un tour spécifique dans une entreprise publique saucissonnée entre ses différents métiers. Il faudra notamment bien commencer par se poser la question toute bête de savoir pourquoi chaque année les conducteurs de locomotive brûlent plusieurs dizaines de signaux. Certes, les responsables du rail ont trop trainé à équiper la SNCB d'un système efficace de blocage automatique en cas de dépassement de signal. Certes, il faudra s'interroger sur la disproportion entre les investissements dans des gares pharaoniques et l'attention portée à la sécurité. Mais au-delà des machines, il y a tous ceux et toutes celles que les machines ne remplacent jamais... Et comment mieux prendre en compte leur point de vue sinon en leur donnant la parole. Dès lors, si nous voulons vraiment que le rail devienne le moyen de transport privilégié des Belges du XXI<sup>e</sup> siècle, il faudra aussi organiser des élections sociales à la SNCB. On en parle depuis plus longtemps que

2 Paul Huybrechts, *SOS NMBS*, Houtekiet, 2006.

3 Cité par Walter Pauli, *De Morgen*, le 20 février 2010.

du système TBL. Et cela fait encore plus longtemps qu'on ne voit rien venir. Jusqu'ici, le statut public de la SNCB a été évoqué pour empêcher leur organisation. Mais n'est-il pas le temps d'en finir avec cette anomalie que les entreprises publiques (Poste, RTBF...) partagent avec les PME? La peur de voir se disperser — comme en France — la représentation des travailleurs du rail ne peut indéfiniment servir de prétexte à reporter une réforme qui doit faire le pari de l'intelligence collective. On attend toujours les arguments qui démontrent que le maintien du statut public est incompatible avec un renforcement de la démocratie économique. ■

(Benoît Lechat a été attaché de presse de la ministre de la Mobilité entre 1999 et 2003)

---

## Budget belge : un débat crucial enterré

---

RÉGINALD SAVAGE

Partout dans le monde, les États sont aux prises avec les effets dérivés de la crise financière et de ses retombées socioéconomiques majeures sur leurs propres situations budgétaires. Au cœur de la tempête financière et bancaire, l'opinion publique a été frappée par l'ampleur des plans de soutien financier apportés par les États à leur système bancaire. Pourtant, même si ceci a évidemment laissé des traces importantes sur le volume *des dettes publiques* nationales, l'impact global de ces opérations financières sur les *déficits* budgétaires annuels des États est resté des plus limités et pourrait être neutre, voire même positif dans le cas belge en cas de normalisation de la situation bancaire.

La crise a bon dos...

---

Il n'en reste que dans le cas belge, le déficit public s'est soldé en 2009 par un « trou » de 6 % de PIB, du jamais vu depuis le début des années nonante, avant la grande vague d'assainissement en vue de faire entrer la Belgique dans la zone euro. Ce déficit est aussi le double du maxi-

mum autorisé par le traité de Maastricht, même si les nouvelles règles du Pacte de stabilité européen autorisent un dépassement très temporaire en cas de circonstances jugées tout à fait exceptionnelles — ce qui a été le cas en 2009, mais devrait cesser de l'être dès 2011-2012. Les autorités belges se consolent en faisant valoir que nous restons grosso modo dans la moyenne européenne, en dehors du premier cercle des pays dits « à risques » (Grèce, Portugal, mais aussi Espagne et Irlande). Cependant, la détérioration belge par rapport aux résultats 2008 — un déficit de 1,2 % de PIB « seulement » — reste très importante et dépasse largement ce qui peut être imputé aux seules retombées budgétaires de la crise (moins-values fiscales, dépenses additionnelles de chômage, etc.). Selon les estimations disponibles les plus récentes, le déficit public *structurel* belge — c'est-à-dire précisément le déficit corrigé pour les effets induits de la crise — se serait établi à un niveau élevé compris entre 4 et 5 % de PIB selon les méthodologies retenues<sup>1</sup>. Les mêmes sources donnent une détérioration en deux ans (de 2007 à 2009) de respectivement 2,8 et 4 % de PIB, soit largement plus que ce qui peut être imputé (0,5 à 0,7 % de PIB officiellement...) au plan de relance belge mis en place par les autorités en 2009 dans le cadre du plan de relance européen concerté. Bref, la détérioration marquée des finances publiques belges depuis deux ans au moins comprend une forte composante structurelle ou « délibérée et discrétionnaire » qui est indépendante des retombées cycliques et même plus durables de la crise actuelle.

Une feuille de route budgétaire déjà plus respectée avant la crise

---

Déjà en 2008, alors même que les objectifs budgétaires belges officiels avaient déjà été systématiquement révisés à la baisse au fil des programmes de stabilité successifs soumis par les autorités belges à la Commission européenne, le

<sup>1</sup> Méthodologie de la Commission européenne pour le premier chiffre, de la BNB pour le second.

déficit enregistré (– 1,2 % de PIB) s'était établi loin de l'objectif d'un surplus de 0,5 % de PIB inscrit au programme de stabilité de fin 2006. Cela mettait déjà à l'époque sérieusement en doute l'ensemble de la stratégie belge de préfinancement au moins partiel du coût budgétaire du vieillissement, par l'accumulation progressive de surplus et leur mise en réserve. D'autant plus que ce résultat médiocre s'inscrivait au terme d'une période favorable de croissance soutenue (en 2004 et surtout 2006-2007).

Quoi qu'il en soit, la situation budgétaire en 2009 et le déficit attendu pour 2010 (autour de 5 % de PIB) signifient que cette stratégie est en lambeaux ou en situation de coma profond. À court terme, c'est-à-dire dans une première phase intermédiaire, les autorités belges sont aujourd'hui confrontées, sous l'aiguillon des injonctions européennes — et peut-être demain sous celui de la pression des « marchés financiers » — à l'impératif de reprendre le contrôle de la situation budgétaire et de ramener à court-moyen terme le déficit belge sous la fameuse barre des 3 % de PIB. Ce seuil est loin d'être arbitraire ou « masochiste » car il correspond à peu près au seuil en dessous duquel il faut redescendre impérativement dans le cas belge pour casser l'« effet boule de neige » de la dette et de ses charges financières, effet boule de neige qui est franchement réenclenché depuis 2009. Initialement, ce retour sous les 3 % était prévu pour l'année 2013, suivant en cela les recommandations du Conseil supérieur des finances (CSF) dans son avis de septembre 2009. Cela devait constituer une première étape dans le cadre d'une stratégie budgétaire officiellement adoptée de retour à l'équilibre budgétaire en 2015 — au-delà donc du respect de la norme européenne minimale des 3 % de PIB. Entretemps, les différents niveaux de pouvoirs publics se sont attelés à la confection des budgets 2010 (tous niveaux de pouvoirs) et même déjà aussi 2011 [pour le pouvoir fédéral et plus largement l'Entité I (sécurité sociale incluse)]. La Belgique étant aussi — et plus que jamais — un État fédéral, il a fallu en automne répartir

entre niveaux de pouvoirs les objectifs et efforts budgétaires à réaliser par les uns et les autres en vue d'atteindre en 2010 l'objectif global d'un déficit limité à 5,1 % de PIB.

Une politique budgétaire  
sous haute surveillance européenne...

---

En novembre cependant, le Conseil européen, sur la base d'un avis documenté des services de la Commission, « recalait » sèchement le programme de stabilité actualisé tel que soumis par les autorités belges. Il enjoignait à celles-ci de revoir leur copie, en particulier d'accélérer en 2011-2012 le programme d'assainissement prévu de manière à anticiper d'un an le retour du déficit belge sous la barre des 3 % de PIB (2012 au lieu de 2013 prévu). En clair, ceci impliquait un effort budgétaire additionnel de l'ordre de 1 % de PIB (3,5 milliards d'euros) à répartir sur deux ans (2011 et 2012). Cette « sévérité » européenne à l'égard de la Belgique est pour partie étayée et justifiée dans l'argumentaire européen par le niveau relativement élevé de la dette publique belge (prévue à 100 % de PIB, voire au-delà en 2010) et par la vulnérabilité additionnelle que présente ce niveau au regard des risques réels de relèvement des taux d'intérêts européens et/ou des primes de risques sur la dette belge.

En janvier de cette année, les autorités belges sous pression soumettaient un nouveau programme de stabilité (amendé et actualisé) aux autorités européennes, et ce au terme d'un compromis politique typiquement belge. Le nouveau programme s'alignait en effet en apparence sur les recommandations européennes (déficit supposé être ramené à 3 % de PIB dès 2012) et s'engageait à préciser d'ici juin les mesures susceptibles d'atteindre les objectifs visés. Mais il se gardait bien d'expliquer comment, et par quelles mesures additionnelles, le déficit global allait être effectivement ramené à 4 % de PIB en 2011 (le nouvel objectif fixé). Or, malgré des hypothèses de croissance récemment revues à la hausse pour 2010-2011, par ailleurs jugées

trop optimistes par d'aucuns (dont le FMI notamment), les dernières prévisions budgétaires (budget économique de février) anticipent toujours implicitement, à politique inchangée et donc hors nouvelles initiatives, un déficit 2011 plus élevé de l'ordre de 5 % de PIB.

### Une stratégie introuvable

Que conclure de ces diverses péripéties? Faute d'un accord budgétaire interne fort au niveau fédéral ainsi qu'avec les diverses entités fédérées, le gouvernement fédéral navigue actuellement à vue, tablant au maximum sur une reprise conjoncturelle éventuellement plus forte qu'anticipée pour passer sans faire — trop — de vagues le cap électoral des élections législatives de l'été 2011. Le gros de l'effort budgétaire complémentaire requis risque donc fortement d'être reporté à l'année 2012, à un moment délicat car les questions institutionnelles difficiles reviendront aussi à ce moment sur la table.

Il faut reconnaître que l'équation budgétaire et politique n'est pas simple. La reprise économique reste fragile et incertaine. L'effort budgétaire requis pour ramener effectivement le déficit budgétaire belge à 3 % de PIB en 2012, puis pour revenir à l'équilibre en 2015, est en effet considérable. Cela représente, selon les estimations les plus récentes du Conseil supérieur des finances, un effort cumulé (2010 y compris) qui peut être estimé à près de 6 % de PIB en six ans (soit l'équivalent de près de quatre années de croissance potentielle). Il s'agit d'un effort significativement supérieur à celui qui a été nécessaire, pendant les années nonante (en particulier 1993-1997) pour ramener le déficit belge sous la barre des 3 % de PIB et assurer ainsi la participation belge à l'euro. Sans doute pour ne pas effaroucher le consommateur — ou l'électeur potentiel...? — ce constat est soigneusement tu, voire nié par la quasi-totalité de la classe politique<sup>2</sup>. On se trouve ainsi dans une situation schizophrénique où une majorité claire

du monde politique et socioéconomique (partenaires sociaux notamment) souscrit en principe et officiellement à des objectifs budgétaires ambitieux sans en reconnaître ni en débattre ouvertement les implications en termes de réorientations économiques concrètes (fiscales, sociales, budgétaires, salariales, institutionnelles). Ce silence assourdissant témoigne sans doute avant tout des clivages profonds et des divisions multiples et à ce stade irréductibles qui traversent le paysage politique et socioéconomique belge sur des questions pourtant essentielles.

Quelle répartition opérer, dans les efforts d'austérités inéluctables et imposants à mettre en œuvre entre augmentations des prélèvements (sur quoi, sur qui?) et réductions des dépenses (y compris sociales sans doute), et selon quels critères répartir ces efforts entre niveaux de pouvoirs (pouvoir fédéral, sécurité sociale, Communautés et Régions, communes et provinces)?

Quelle redéfinition à moyen et long terme du modèle de protection sociale (au sens large) dans un contexte de vieillissement? Quelle place donner dans ce contexte aux indispensables initiatives face à l'autre enjeu majeur de long terme qu'est le changement climatique?

Quelle redéfinition du mode de fonctionnement de la concertation sociale et de la négociation salariale interprofessionnelle dans un contexte où l'ampleur des « marges » budgétaires *nécessaires* interdit la poursuite de la logique de « subventionnement » public de la paix sociale par des allègements massifs, inconditionnels et coûteux de cotisations sociales?

Quelle redéfinition du fédéralisme budgétaire et fiscal belge — notamment des mécanismes de financement des Communautés et Régions et de leur autonomie fiscale — dans un contexte où la prise en charge financière du vieillissement devra être assumée globalement par l'ensemble des composantes de l'État belge?

Tout semble indiquer que les majorités politiques actuelles ont — faute à ce stade de pouvoir trancher ces questions — décidé de les

<sup>2</sup> Une exception notoire est l'ancien ministre SP.A Frank Vandebroucke aujourd'hui en disgrâce auprès de son propre parti.

enfouir profondément pour un temps au moins et de le soustraire à un vaste débat public et démocratique pourtant essentiel à une sortie de crise éclairée, durable et réfléchie. ■

---

## « Les barons? C'est mon frère... »

DAVID D'HONDT

Nous sommes au centre d'un quartier populaire de Molenbeek, c'est ici que vit une part importante de la communauté marocaine et musulmane de Bruxelles. Alors que nous sortons du métro, je découvre que le café du coin de la place des Étangs-Noirs a retiré les plaques Maes qui couvraient sa façade. Serait-il devenu un salon de thé? Un de plus? « M'sieur, vous me faites rire... » Pourquoi? « Mais regardez, c'est pas que les plaques Maes qui manquent, il ne reste rien de ce café. Ils ont même remplacé les vitres par des plaques en bois. Vous savez ici on ne peut plus aller boire un verre tranquille... L'autre jour, j'étais dans un café du quartier avec un pote et on était à peine sortis qu'on a entendu un bruit, on s'est retournés et il y avait une descente des flics dans ce café! Encore un peu et on y était. C'est tous ces gérants qui font leur business sur le côté... » Alors qu'Ibrahim m'explique cela, on croise un groupe de jeunes qui « tiennent le mur ». Gênés d'être avec leur prof, mes élèves tentent de nier, mais impossible. « FaienAfou! », lui lance un jeune qui enchaîne, « qu'est-ce que tu fous à 1080? ». Et la discussion se lance, « c'est notre prof de religion catho, mais il s'intéresse à l'islam ». J'ai alors droit au respect qui s'impose. « Islam », c'est le mot de passe. Le temps presse et on laisse nos jeunes à leur mur, au risque de le voir tomber s'ils devaient le quitter...

C'est alors que je dis à mes élèves que leurs copains m'ont fait penser au film *Les Barons* que l'on avait été voir ensemble quelques semaines plutôt. « Nan, eux c'est pas encore des barons », me lance Mounir. « Mais mon frère, lui, c'est un baron... Sérieux, après avoir vu le film avec la classe, j'ai trouvé une copie pirate et on a re-

gardé le film avec ma famille à la maison. Et ma mère s'est tournée vers mon grand frère et elle lui a dit "mais c'est toi!". Mon grand frère, il est exactement comme un baron, il a trente-deux ans, mais il ne fait rien à part dormir. Ah ouais sauf que dans le film ils dorment sur des légumes, mon frère, lui, il dort à la maison! En fait, parfois j'ai aussi l'impression d'être un baron. C'est génétique, de cousin en cousin... »

*Les Barons*, le film de Nabil Ben Yadir, dresse le portrait de trois trentenaires du quartier. Hassan (Nader Boussandel), Mounir (Mourade Zeguendi) et Aziz (Mounir Ait Hamou) qui maîtrisent l'« art de la glande » dans un quartier de Molenbeek. Fiction ou réalité? « Réalité Monsieur! Regardez l'histoire de la voiture dans le film? Mon frère aussi il a acheté une voiture avec ses potes. Chacun y a mis quelque chose, certains l'argent pour la voiture, un autre avait le garage... Et ils s'organisent pour se la partager. » Ibrahim interrompt Ali: « Et le petit Flamand (entendez le Belge, Franck dans le film, il est joué par Julien Courbey) là qui essaye d'être le pote de tout le monde? Des pots de colle comme ça il en existe dans tous les quartiers! En fait, eux ils traînent avec vous pour avoir des amis et les autres ils traînent avec lui car il a de l'argent... De vrais pigeons! »

Ce qui fait dire à Yassin que « c'est tout le quartier qui est comme ça. Il n'y a que des glandeurs, le quartier ne bouge pas. Et vous voyez dans le film l'histoire de la priorité de droite? Mais c'est devenu un business dans le quartier. Il y a des experts en la matière! » Et là, Mohamed, qui n'écoutait pas la conversation jusque-là, me demande « quel type de priorité de droite » je cherche... « C'est simple, qu'est-ce que vous voulez? Un sinistre total? Le remplacement de votre aile droite? Mais il faut faire attention à l'expert car ils ont commencé à comprendre... Mais bon vous voyez sur un rond-point comme Montgomery ça peut facilement arriver de devoir freiner sec... Ensuite, l'assurance vous donne 10 000 euros et le gars du coin vous fait le boulot pour 3 000 euros avec des pièces tombées du camion. Et pour le gars de la priorité, il faut compter de 300 à 500 euros. »

Dans le film, nos trois héros dorment sur l'étagère de légumes de l'épicerie du coin (joué par Jan Declair), présenté comme le dernier épicerie belge du quartier, dont sa boutique sera reprise par Aziz. « Des gérants flamands, il y en avait... Mais ils ont tous disparu... », note Nadia. Le quartier change, ses habitants aussi. Et avec ces changements arrive son lot de difficultés. Ainsi, dans le film, la sœur de Mounir, Malika (jouée par Amelle Chahbi), qui présente le JT, habite seule et en dehors du quartier. « Ça choque M'sieur, une femme qui quitte le domicile pour habiter seule ! Avant vingt-cinq ans c'est pas concevable qu'elle quitte la maison... Sauf s'il y a un mariage évidemment. » Et Ali d'enchaîner non sans humour : « Enfin, moi je ne m'inquiète plus... Mes sœurs à moi sont toutes mariées ! » De quoi me faire dire que mes élèves ont aimé le film. « Ouais, c'est clair, des clichés comme ça, ça fait quand même rire. Mais il y a quand même quelques trucs qui clochent. » Par exemple ? « L'accent des barons. On parle pas comme ça au quartier. On dirait des Flamands qui parlent ! Ils parlent trop bien ! Et ils n'utilisent pas assez le vocabulaire du quartier. » Volonté de pouvoir montrer le film en Wallonie ou, surtout, de l'exporter en France ?

Même si une phrase comme « ça c'est un signe de la fin du monde », qui revient dans le film tout autant que dans le quartier (et qui fait référence aux signes de la fin du monde en islam), correspond bien à la réalité. D'ailleurs, et même si la phrase n'apparaît pas à ce moment-là du film, mes élèves ont crié en cœur dans la salle de cinéma — avant d'en rire — qu'Hassan qui embrasse Malika habillée et maquillée comme un homme, « ça c'est un signe de la fin du monde ». Un « signe » parmi d'autres (homosexualité, catastrophes naturelles...) dont ils parlent souvent avec peur, le film devenant alors une occasion d'en rire, d'en discuter autrement...

« Et le père ! Là ils ont exagéré. L'accent oui, mais pour d'autres choses c'est comme s'ils avaient représenté un clown. C'est exagéré. » Même son de cloche à propos de la représentation de la religion lorsque « c'est un gros barbu qui est un ange aux portes du paradis, c'est du

foutage de gueule de la religion ». Deux tabous, les parents et la religion, dont les jeunes du quartier ont du mal à rire.

Dans une interview à *La Libre Cinéma* du 4 novembre dernier, Nabil Ben Yadir, le réalisateur du film *Les Barons*, explique que « raconter ses histoires de potes et ses histoires de quartiers, c'est tabou, ça ne se fait pas ». Tabou qu'il brise « en faisant une comédie. Pas un drame. [...] Mais des comédiens, il y en a chez nous, parce qu'on fait aussi du cinéma. Mais le quartier, lui aussi, il a peur de la caméra. Parce quand la caméra est là, c'est pas pour dire que tout va bien. Rire de nous, c'est un grand pas. » Ce qui me fait penser à cet élève qui a dit pour conclure la discussion sur le film qu'« au fond, on est tous frustrés, très... ».

Nabil Ben Yadir réussit donc ce que d'autres n'avaient peut-être réalisé qu'en France. Un film sur Molen' qui ne soit pas un film d'amateurs ou un documentaire. Un film qui permette à des jeunes dans un premier temps de rire de la vie du quartier, et, dans un second temps, d'en discuter. Certes, les élèves n'ont pas tout aimé et, très rapidement, le tabou reprend le dessus, mais la brèche est ouverte. ■

---

## Directive Bolkestein L'assourdissant silence

---

OLIVIER DERRUINE

Rien ne laissait penser qu'en ce 5 février 2010, la loi fédérale transposant la fameuse directive Bolkestein<sup>1</sup> serait adoptée dans une indifférence quasi générale. Très remontés contre la proposition jusqu'à son adoption formelle fin 2006, les syndicats ont d'autres chats à fouetter dans ce climat de destruction nette de cent emplois par jour, de crispation du dialogue social et de questionnement de la soutenabilité de notre modèle social (voir les pensions en particulier). Les par-

<sup>1</sup> Cet article est le premier d'un diptyque consacré à la directive sur les services. Le second épisode abordera les relations problématiques avec la nouvelle loi sur les pratiques du marché et mettra en lumière l'incohérence de l'action gouvernementale en matière de protection des consommateurs.

lementaires sous le coup d'une procédure d'urgence évoquée par le gouvernement étaient censés rattraper le retard accumulé par ce dernier, le délai de transposition ayant expiré le 28 décembre 2009. Nonobstant cela, l'apathie dans les travées parlementaires (en particulier, celles de la majorité) s'expliquait plutôt par l'aversion à faire des vagues qui auraient secoué la majorité.

### Le plombier polonais

Faut-il rappeler que cette directive libéralisant le marché des services (comme cela avait été fait pour le marché des marchandises par le biais de quelque trois-cents (!) directives européennes à partir du milieu des années quatre-vingt) en levant les obstacles (administratifs, législatifs et autres) à la libre prestation des services et au libre établissement des prestataires avait suscité l'ire des mouvements sociaux si bien que deux euromanifestations rassemblant chacune près de septante-mille personnes furent organisées l'une en marge d'un Conseil européen, l'autre devant le Parlement européen à Strasbourg. Cette directive porta une lourde part de responsabilité dans le raté français du référendum sur le projet de Traité constitutionnel européen. Publiée quelques mois avant le grand élargissement de l'UE de 2004, elle a aussi créé un sentiment d'opposition artificielle entre les vieux pays européens qualifiés de protectionnistes et les nouveaux États membres perçus comme étant à la source d'un dumping social et réglementaire.

Tandis que le gros morceau<sup>2</sup> de la transposition (la loi dite « horizontale » parce qu'elle couvre des dispositions de nature transversale) serait examiné, vote y compris, en trois heures de temps montre en main en commission Économie de la Chambre<sup>3</sup>, elle avait requis trois années de travail au niveau européen. 1 154 amendements avaient été déposés lors du premier passage en commission parlementaire « Marché intérieur » du

Parlement européen, 424 à nouveau lors du premier vote en session plénière et encore 42 amendements lors de l'examen en seconde lecture.

L'essentiel du travail législatif au niveau européen avait visé à empêcher une concurrence vers le bas entre les États membres. L'image du « plombier polonais » a souvent été évoquée à ce moment ; l'idée étant que des prestataires de services originaires de pays moins avancés sur le plan des droits sociaux et des normes salariales n'évincent les travailleurs nationaux, plus chers du fait de l'arsenal réglementaire et des pratiques belges (cotisations sociales, conventions collectives de travail, etc.).

En définitive, de l'aveu de la ministre Laruelle, « La directive vise principalement les services de nature commerciale, comme les entreprises d'informatique, l'Horeca, les bureaux de consultation, la construction<sup>4</sup>... »

### Un double discours

En Belgique, seuls les écologistes ont joué les trouble-fêtes en déposant des amendements (finalement tous rejetés) afin de réduire au maximum les zones d'ombre qui pourraient donner lieu à des interprétations restrictives marquant un recul du point de vue de la cohésion sociale notamment. Le SP.A a émis toute une série de réserves lors de la discussion avec la ministre Laruelle (copilote de la transposition avec le ministre Van Quickenborne), mais n'a pas déposé d'amendements en tant que tels. L'attitude du PS est symptomatique de la duplicité du discours sur l'UE. Les socialistes belges au Parlement européen, qui avaient été parmi les plus critiques de la directive, défièrent le compromis défendu par leur propre groupe et votèrent contre la directive (y compris Philippe Busquin qui, en tant que commissaire lors de la publication de la proposition de directive, rata l'opportunité d'amener Frits Bolkestein à revoir sa copie).

2 Loi sur le guichet unique et loi verticale qui met en conformité certaines législations existantes avec le prescrit de la directive (loi sur les implantations commerciales, loi sur le courtage matrimonial ou le time-sharing, etc.)

3 Le PV de la commission économie est consultable à l'adresse : <<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/2338/52K2338003.pdf>>.

4 *Ibidem*



On peut comprendre que le PS n'ait pas attaqué frontalement la loi fédérale étant donné que la directive avait évolué depuis son sponsoring du site au nom très explicite *stopbolkestein.org* et sa participation au gouvernement. Mais, on s'étonne néanmoins de la timidité de ses interventions (limitées à quelques questions d'éclaircissement ; aucun amendement et aucun soutien aux amendements discutés) alors que son président et les eurodéputés PS déclaraient le jour de l'adoption de ladite directive que « c'est une directive qui reste ultralibérale et dangereuse », qu'il s'agit d'« une machine à déréguler, une véritable menace qui s'introduira insidieusement dans notre modèle social » et que « la directive favorise indiscutablement le "moins disant réglementaire"<sup>5</sup> ». Et à l'époque, le PS concluait héroïquement : « Le combat continue. » Au bilan, on ne peut s'empêcher de penser que certains représentants qui se disent de gauche n'ont pas peur de crier sur tous les toits qu'ils sont prêts à se battre sur les débats restent loin de la sphère nationale, mais qu'ils se rallient au courant libéral dominant dès lors qu'ils ne peuvent renvoyer la patate chaude ailleurs. Ne s'agit-il pas de ce qu'on appelle de la duplicité ?

Paradoxalement, à mesure que le volontarisme de certains se muait en pusillanimité, les chiffres mêmes qui avaient été présentés pour justifier du bienfondé de la directive se dégonflaient. En effet, en 2004 et 2005, une étude du Copenhagen Economics prédisait que la directive Bolkestein permettrait la création de 600 000 emplois dans l'UE, ce qui revenait pour la Belgique à une fourchette de 8 400 à 16 700 emplois. Une autre du Centraal Planbureau néerlandais estimait qu'elle ferait croître le commerce et les investissements transfrontaliers de 15 % à 35 %. Mais, en décembre 2009, une étude de la Banque nationale et du Bureau fédéral du Plan concluait finalement que l'entrée en vigueur de la directive en Belgique créerait entre 6 000 à 9 000 postes de travail et que l'impact sur les exportations et les investissements seraient dérisoires...

## Une absence de cohérence

Il serait certes mal venu de faire la fine bouche sur un tel pactole lorsque le taux de chômage a bondi de 7 % avant la crise à près de 9 % en 2011. Néanmoins, il faut bien reconnaître que la directive pêche par manque de cohérence et que la loi fédérale qui en fait un quasi-copié-collé n'a pas arrangé les choses<sup>6</sup>. Il en va ainsi en particulier du strict encadrement des réglementations qui peuvent subsister eu égard aux différents critères de la directive. Ainsi, les exigences (de tout type et de n'importe quel niveau de pouvoir) et régimes d'autorisation existant dans notre pays pour régler la liberté d'établissement ne peuvent être maintenus que si, outre le fait qu'elles soient non discriminatoires et proportionnelles, elles répondent à une raison impérieuse d'intérêt général. Ce concept cardinal fait référence à l'ordre public, la protection des consommateurs, de l'environnement, des travailleurs, les objectifs de politique sociale, etc.

Mais, la liberté de *prestation* transfrontalière des services et le mécanisme d'alerte (qui peut être déclenché par un pays qui constate un problème dans le chef d'un prestataire) ne sont subordonnés qu'à un nombre beaucoup plus restreint de conditions qui, par ailleurs, diffèrent selon les cas : l'ordre public, la sécurité publique, la santé publique ou la protection de l'environnement (dans le cas de prestation transfrontalière de services) ou à la santé, la sécurité des personnes ou l'environnement (dans le cas du mécanisme d'alerte). Un prestataire dont l'activité nuirait à la protection des travailleurs ne pourrait dès lors pas s'établir en Belgique, mais pourrait par contre offrir ses services depuis son pays d'origine (même si la protection des travailleurs n'y est pas garantie). Par ailleurs, la Belgique ne pourrait ordonner la cessation de l'activité pour ce motif ! Absurde.

De même, de nouvelles exigences et contrôles ne peuvent être imposés à un prestataire de services étranger désireux de s'établir en Belgique que dans la mesure où ces exigences et contrôles ne

<sup>5</sup> Bulletin d'information du PS, 20 novembre 2006, n° 28.

<sup>6</sup> Et nous verrons prochainement que l'on est encore loin du compte !

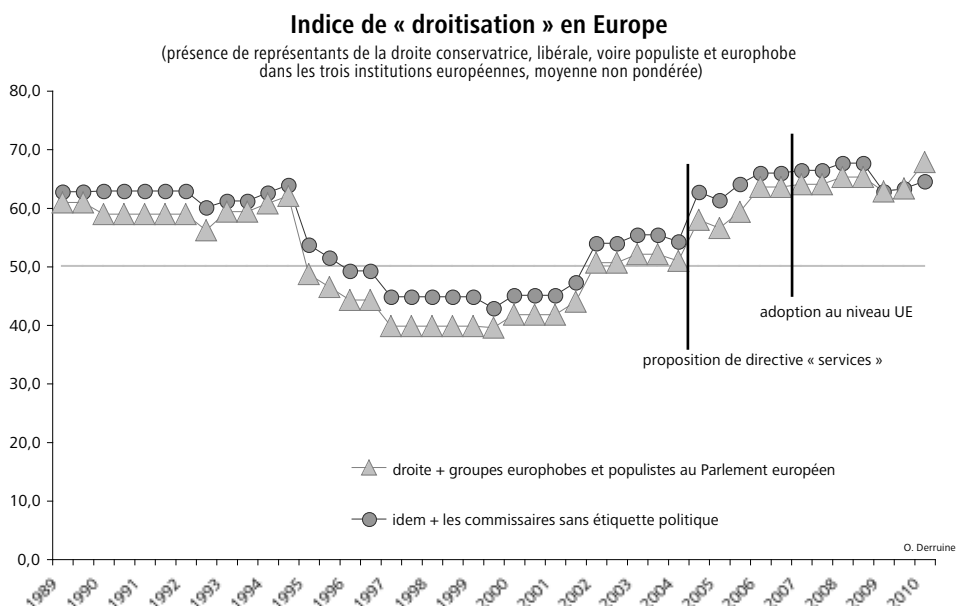
font pas double emploi avec ceux auxquels il est déjà soumis dans son pays d'origine. À priori, cela est logique (après tout, cette règle vaut pour les marchandises depuis des décennies), mais le problème tient dans le fait qu'on ignore tout des modalités mises en place pour vérifier que ces procédures sont « équivalentes ou essentiellement comparables » et qui procèdera à leur évaluation. Le flou artistique est presque complet...

Au total, une soixantaine de législations ont été examinées au niveau fédéral du point de vue de leur conformité avec la directive. Quarante ont fait l'objet d'une justification auprès de la Commission européenne qui rendra son avis dans le courant de cette année. Les autres ont été abrogées ou modifiées. Les autorités régionales et communautaires ont procédé au même exercice.

La transposition de la directive dans le droit belge aux niveaux fédéral et des entités fédérées ne signe pas l'aboutissement tumultueux de celle-ci. Déjà, sous la présidence belge, la Belgique et les autres États membres devront présenter un rapport expliquant les diverses réglementa-

tions qui auront été maintenues, les autres pays et la Commission pouvant communiquer leurs remarques à ce sujet. Tous ces éléments ainsi que d'autres comme la jurisprudence de la Cour européenne de Justice seront pris en compte par la Commission lorsqu'elle présentera une évaluation synthétique des effets de la directive et si elle le juge pertinent, de nouvelles propositions.

Ainsi, les soins de santé transfrontaliers initialement couverts dans la proposition de directive Bolkestein en avaient été retirés. La Commission leur avait alors consacré une proposition législative spécifique en juillet 2008. Or, le Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2009 n'a pu que constater la persistance des divergences de vues entre les États membres sur la mobilité des patients, l'équité entre eux et un meilleur accès aux soins dans l'UE. La Commission Barroso II envisage désormais de retirer sa proposition. Et rien n'exclut que lors de la révision de la directive « services », elle ne profite pas d'un ancrage du paysage politique encore plus marqué à droite pour les réintégrer dans celle-ci, faute d'avoir pu dégager un accord politique en la matière. ■



## Israël-Palestine : Obama atone

PASCAL FENAUX

Le 4 juin 2009, le président des États-Unis d'Amérique Barack Obama prononçait un discours, historique à plus d'un titre à l'université Al-Azhar du Caire, discours qui se présentait en quelque sorte comme un ambitieux programme de « réconciliation » entre le monde arabe et musulman, l'Occident, les Palestiniens et Israël<sup>1</sup>. Après huit années d'une présidence républicaine agressive et militariste emmenée par les faucons néoconservateurs de George W. Bush et, on l'oublie parfois, après autant d'années d'une présidence démocrate non moins alignée par Bill Clinton sur l'agenda politique intérieur israélien, le message du président Obama laissait entrevoir une politique intransigeante sur les principes (reconnaitances mutuelles et absolues entre Occidentaux, Israéliens, Palestiniens, Arabes et musulmans) et pragmatique sur les modalités (priorité donnée à la diplomatie dans le bras de fer avec le régime iranien sur la question du nucléaire). Un an plus tard, l'administration démocrate semble avoir raté le coche et l'hyperpuissance américaine donne des signes d'essoufflement, d'autant que les équilibres régionaux ont été mis à mal depuis la reprise en main de la République islamique d'Iran par ses factions conservatrices, le retour en grâce du régime syrien et l'autonomisation croissante de la Turquie post-kémaliste.

### Riposte israélienne

La riposte du gouvernement israélien à l'élection de Barack Obama et à son discours du Caire a été progressive. Le 14 juin 2009, le Premier ministre Netanyahu, revenu au pouvoir le 31 mars 2009, a réagi à ce discours en prononçant une allocution à l'université Bar-Ilan<sup>2</sup>, haut-lieu de la droite nationaliste israélienne (tant conservatrice que religieuse), et dans laquelle il a marqué un

point auprès des États-Unis en étant le premier chef de gouvernement nationaliste israélien à accepter l'idée de la création d'un État palestinien, mais moyennant des conditions largement inacceptables pour les responsables de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et donc de l'Autorité palestinienne (AP)<sup>3</sup>. Ensuite, lors d'une visite d'Hillary Clinton, le 31 octobre 2009, Binyamin Netanyahu a lancé un ballon d'essai en proposant un gel partiel et temporaire de la colonisation, proposition que la secrétaire d'État américaine qualifia de « concession sans précédent » tandis qu'elle nia, à la surprise générale, que le président Obama ait jamais fait de ce gel une quelconque précondition<sup>4</sup>.

Finalement, le 25 novembre 2009, le Premier ministre israélien a annoncé l'instauration d'un moratoire de dix mois sur la colonisation de peuplement en Cisjordanie. Cela dit, ce moratoire est par définition temporaire et, surtout, il ne porte que sur des chantiers de construction déjà largement entamés et essentiellement dans les seules colonies urbaines, des « blocs d'implantations » dont l'annexion au territoire israélien, moyennant quelques échanges de territoires, est inscrite dans tous les plans *virtuels* de paix élaborés ces dix dernières années<sup>5</sup>. Enfin, sont exclues de ce moratoire Jérusalem-Est et sa dense ceinture de colonies urbaines, tandis que la double politique de destruction de logements palestiniens non reconnus par les autorités israéliennes (le contraire serait étonnant) et d'implantation de colons nationaux-religieux se poursuit au cœur des quartiers arabes.

1 Pascal Fenoux, « Obama : la méthode du discours », *La Revue nouvelle*, juillet-août 2009.

2 Pascal Fenoux, « Obama... », *op. cit.*

3 Dans le cadre des accords d'Oslo de 1993, l'OLP a créé en Cisjordanie une Autorité palestinienne (AP) dans les enclaves évacuées entre juin 1994 et septembre 1999 par l'armée israélienne et qui ne couvrent que 39 % de ce territoire occupé. Dans la bande de Gaza, après la « déconnexion » (ou « désengagement ») israélienne de septembre 2005, l'AP dominée par le Fatah a exercé un contrôle total jusqu'au 14 juin 2007, date à laquelle le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) y a pris le pouvoir par les armes (voir ci-après).

4 *Ha'Aretz*, 1<sup>er</sup> novembre 2009.

5 Le dernier en date étant l'Initiative de Genève, signée en décembre par des représentants israéliens et palestiniens, mais en dehors de tout processus diplomatique et dès lors rejeté par le gouvernement israélien et adoubi du bout des lèvres par l'OLP.

## L'obstacle de la démocratie israélienne

Comment expliquer l'incapacité dans laquelle se trouve l'administration américaine de reprendre la main dans le conflit israélo-palestinien ? Certes, il est évident que l'enlèvement du président Obama dans des tractations sans fin avec le Congrès américain sur la réforme du système de santé l'a non seulement affaibli sur le plan intérieur, mais l'a aussi et surtout discrédité aux yeux de ses interlocuteurs et adversaires moyen-orientaux. Mais cette explication ne suffit pas et il faut impérativement prendre en compte le facteur israélien. Dans une récente tribune<sup>6</sup>, Robert Malley, politologue, ancien conseiller spécial du président Clinton pour le Moyen-Orient et désormais directeur du programme Moyen-Orient à l'International Crisis Group, apporte des éléments de réponse. Rappelant que les discours d'Obama, aussi novateurs fussent-ils, n'effaceront pas d'un coup de baguette magique deux décennies d'errance (voire pire) diplomatique américaine, Malley estime par ailleurs que l'administration Obama a manqué de clairvoyance en se fixant un objectif tactique irréalisable : le gel complet des colonies de peuplement, un « but louable, mais auquel même un gouvernement israélien de gauche aurait rechigné<sup>7</sup> ».

En écrivant ces lignes, le politologue ne fait que prendre acte de la réalité politique intérieure israélienne. Premièrement, le gouvernement formé par Binyamin Netanyahu après les élections législatives du 10 février 2009 est une coalition de partis politiques ultranationalistes et ultra-orthodoxes. Deuxièmement, dans la plupart des grosses et moyennes colonies urbaines de

Cisjordanie, les colons dits « économiques » (par opposition aux colons idéologiquement attachés au Grand-Israël) sont majoritairement des électeurs du Likoud ainsi que d'un autre pilier de la coalition, le Shas (ultraorthodoxe séfarade). Troisièmement, l'Avoda travailliste qui en fait également partie, en dépit de son effondrement électoral, y est représentée par un Ehoud Barak qui n'a à ce jour jamais pris aucune mesure pour enrayer le phénomène de la « colonisation sauvage » développée par des groupuscules de jeunes colons nationaux-religieux et continue à jouer de l'osmose qui le lie à l'armée israélienne (dont il fut le chef d'état-major et dont il est depuis quatre ans le ministre de la Défense) pour faciliter la consolidation des « blocs d'implantations » urbaines en Cisjordanie et autour de Jérusalem. Surtout, aux élections du 10 février 2009, les partis de centre-gauche et de gauche n'ont obtenu que 25 % des voix dans l'ensemble de l'électorat israélien et à peine 17 % au sein du seul électorat juif. Dans une telle réalité, comment l'administration Obama, économiquement et politiquement affaiblie sur les fronts intérieurs, peut-elle espérer peser sur un État d'Israël qui, faut-il le rappeler, est une démocratie parlementaire où seule la Knesset (majoritairement hostile à un compromis idéologique et territorial substantiel) est légalement habilitée à ratifier des accords internationaux ?

## Le défi des polyphonies palestiniennes

Par rapport aux Palestiniens, les États-Unis, quand bien même seraient-ils déterminés à s'impliquer de tout leur poids dans la résolution du conflit (ce qui, au vu des rééquilibres régionaux et de la situation intérieure américaine, est plus que douteux), sont dans une position tout aussi intenable, en partie du fait de l'héritage laissé par les choix stratégiques et idéologiques désastreux de l'administration républicaine de George W. Bush, mais aussi, il convient de le souligner, de l'Union européenne.

<sup>6</sup> *Le Monde*, 23 janvier 2010.

<sup>7</sup> De fait, en 1993, au moment de la signature des accords d'Oslo, la Cisjordanie comptait 112 000 colons et Jérusalem-Est 153 000, soit un total de 265 000 résidents juifs. En 2006, on comptait en Cisjordanie occupée 268 000 habitants, auxquels il faut y ajouter les 185 000 Israéliens implantés dans une quinzaine de quartiers juifs bâtis autour de Jérusalem-Est. Bref, selon les données arrêtées en 2006, les territoires occupés depuis 1967 comptent 453 000 résidents juifs. Enfin, pour la seule Cisjordanie, entre 2000 et 2006, c'est-à-dire au plus fort de la deuxième Intifada palestinienne, la population des colonies israélienne a augmenté de 39 %.

Lorsqu'en février 2006, les islamo-nationalistes du Hamas, en participant pour la première fois à un scrutin général palestinien et en conférant ainsi à l'AP le certificat de légitimité et de représentativité qui lui manquait tant, ont obtenu la majorité des voix et des sièges au Conseil législatif palestinien (CLP)<sup>8</sup>, la première réaction des bailleurs de fonds occidentaux a été, en dépit d'une trêve unilatérale prononcée par le Hamas en décembre 2004, de rompre toute coopération financière avec l'AP et d'encourager les cadres du Fatah, majoritaires dans les structures de l'AP fondée en 1994, dans leur refus du verdict des urnes. De même, lorsqu'en mars 2007, sous la pression des comités de prisonniers nationalistes et islamo-nationalistes détenus en Israël, un gouvernement autonome palestinien d'union nationale composé de ministres du Hamas et du Fatah (ainsi que de petits partis réformistes et de gauche) a été mis sur pied sous l'autorité d'Ismail Haniyeh, le Premier ministre islamo-nationaliste investi par le CLP en février 2006, les sanctions ont été maintenues par les bailleurs de fonds occidentaux, tandis que les pressions internationales se sont accentuées en faveur d'une reprise en mains de l'AP par le seul Fatah.

En juin 2007, s'accusant mutuellement de préparer un putsch, le Hamas et le Fatah ont pris unilatéralement le pouvoir, respectivement dans la bande de Gaza « déconnectée » et dans les enclaves autonomes de la Cisjordanie occupée. À Gaza, les cadres du Fatah ont été impitoyablement pourchassés, tandis qu'en Cisjordanie, les cadres du Hamas ont fait l'objet d'une double répression de la part de l'armée israélienne et des forces de police de l'AP. Aujourd'hui, les Palestiniens des territoires occupés sont administrés par deux AP concurrentes. D'une part, boycottée par les Occidentaux, l'AP gouvernée par le Hamas administre par l'intermédiaire du Premier ministre Ismaïl Haniyeh une bande de Gaza « déconnectée » par Israël depuis l'été

2005, soumise à un blocus israélien draconien depuis 2007 et écrasée en janvier 2009 par une offensive militaire israélienne particulièrement violente<sup>9</sup>. D'autre part, l'AP gouvernée par le Fatah et présidée par Mahmoud Abbas, successeur de Yasser Arafat, administre les enclaves autonomes de Cisjordanie par l'intermédiaire d'un gouvernement de technocrates dirigé par le Premier ministre Salam Fayyad<sup>10</sup> et avec lequel les Occidentaux ont restauré la coopération politique, économique et sécuritaire.

Aujourd'hui, l'heure est à un champ politique et social palestinien désolé et éclaté. Cette désolation n'est pas seulement physique et économique. Elle est également de l'ordre du projet politique national. Branchée sur le respirateur artificiel de l'aide internationale, du gouvernement militaire israélien et de l'encadrement sécuritaire américain (qui reconstitue des forces de sécurité estampillées Fatah), l'AP cisjordanienne semble être l'expression bureaucratique d'un mouvement nationaliste défait, le Fatah (du moins, une partie de celui-ci). Beaucoup considèrent que le Fatah ne s'est maintenu au pouvoir en Cisjordanie qu'avec le blanc-seing des bailleurs de fonds occidentaux et que, lors des élections législatives et présidentielles convoquées pour l'été 2010, le Fatah ne devra son (probable) maintien au pouvoir qu'à la chape de plomb sécuritaire *palestinienne* qui se sera abattue sur la Cisjordanie depuis plus de deux ans, à la lassitude abstentionniste de la majorité d'une génération vaincue et au boycott de plusieurs partis d'opposition, au premier rang desquels le Hamas<sup>11</sup>.

9 Pascal Fenaux, « Partie de campagne à Gaza », *La Revue nouvelle*, janvier 2009.

10 Cet ancien haut fonctionnaire de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international fut élu, avec l'ancienne négociatrice palestinienne Hanan Ashrawi, au CLP lors des élections législatives de février 2007 sur la liste d'un petit parti, la Troisième Voie (Tariq Thalith) qui obtint 2,4 % des voix.

11 À moins qu'une nouvelle AP ne se réunisse sur la base d'un document discrètement, mais péniblement négocié depuis l'automne 2008 entre les deux poids lourds du nationalisme palestinien.

8 Pascal Fenaux, « Aveugles à Gaza », *La Revue nouvelle*, août 2007.

Si l'on excepte les jeunes radicalisés et « déliés » engagés dans les cellules militaires clandestines al-Aqsa (affiliées au Fatah) ou al-Qassâm (affiliées au Hamas), les jeunes Palestiniens ne croient plus trop aux grands mouvements politiques. D'une part, les vieux partis de la gauche nationaliste (FPLP et FDLP) se sont sociologiquement évaporés en Cisjordanie, tandis que la guerre civile qui a éclaté entre le Hamas et le Fatah en juin 2007 (et qui a scindé l'AP en deux entités distinctes) a également pesé dans le dégoût d'une partie de la nouvelle génération pour l'ancienne politique, ainsi que dans la démonétisation de l'islamo-nationalisme incarné par un Hamas qui n'est pas parvenu à vaincre les blocus israéliens ni à éviter le carnage de la guerre menée contre Gaza par Israël en janvier 2009. Ainsi, aujourd'hui, tous les sondages indiquent que, lors des prochaines élections, le vainqueur sera le camp des abstentionnistes. Dans ce contexte, les initiatives prises sur le terrain par l'AP cisjordanienne pour restaurer l'« État de droit » et impulser des initiatives économiques et immobilières aussi flamboyantes que le projet « Rawabi<sup>12</sup> » seront-elles davantage qu'un feu de paille ?

avec une étonnante apathie par les États-Unis. D'autre part, George Mitchell, envoyé spécial des États-Unis au Moyen-Orient, a lui-même reconnu devant Saëb Erakat, responsable du département des négociations de l'OLP, qu'en cas d'échec des pourparlers officieux entre Israël et l'OLP, les Américains ne se sentiraient pas en mesure d'imposer aux Israéliens le respect de mesures unilatérales telles que la proclamation d'un État de Palestine indépendant dans les lignes du 1<sup>er</sup> juin 1967<sup>14</sup>. Dans un *policy paper* distribué fin février aux diplomates occidentaux en charge du dossier israélo-palestinien, le négociateur palestinien met en garde contre l'inéluctabilité grandissante du scénario d'un État unique et binational sur le territoire israélo-palestinien situé entre le Jourdain et la Méditerranée, un scénario défini comme un horizon possible, mais non souhaitable, car il signifierait une descente aux enfers pour les deux peuples. On ne peut mieux dire. ■

4 mars 2010

### Saintes bombes à retardement

Quoi qu'il en soit, deux faits récents illustrent l'atonie américaine face au « dossier » israélo-palestinien, une atonie qui ne laisse pas d'inquiéter quand on sait que des négociations « secrètes » devraient reprendre au printemps 2010. D'une part, la décision du gouvernement Netanyahu d'inscrire deux lieux saints judéo-islamiques de Cisjordanie occupée (le Caveau des Patriarches à Hébron et le tombeau de Rachel à Bethléem) sur la liste des sites du Patrimoine national israélien<sup>13</sup> a été accueillie

12 Le projet des « Collines » consisterait à bâtir une nouvelle ville (la « première implantation palestinienne ») à proximité de la bourgade universitaire de Bir Zeit, ville organisée autour de vingt-trois quartiers résidentiels et d'activité économique, sur la base d'un investissement d'un minimum de 500 millions de dollars.

13 *Yediot Aharonot*, 21 février 2010.

14 *Ha'aretz*, 23 février 2010.